

« Personnellement, si j’obtiens des papiers à la suite de cette occupation, je continuerai à lutter dans des collectifs de sans-papiers. J’ai même mon idée : fonder un collectif toute seule. Si la préfecture nous oblige à nous organiser, bon d’accord, on va s’organiser. On va montrer à tout le monde qu’on n’est pas des gens qui ne savent pas quoi faire. Tout notre travail, toutes nos capacités, c’est toute la France qui devrait en profiter, mais eux ne veulent pas.

Dans certains cas, il est important que les femmes sans-papiers s’organisent par elles-mêmes. Ça dépend du contexte. S’agissant de femmes qui travaillent dans un domaine bien spécifique (garde d’enfants, assistance aux personnes âgées...), ou bien de femmes battues, alors pourquoi ne pas créer des collectifs de femmes ? Si par contre elles travaillent dans les mêmes conditions que les hommes, alors ce sera bien de partager la lutte. Les femmes sont tout à fait capables de mener leur lutte toutes seules. Elles ne sont pas moins intelligentes, elles n’ont pas moins de force. Et puis, une lutte produit toujours quelque part des effets positifs. »

LES SOUTIENS...
ET LA SOLIDARITÉ DE BASE ENTRE LES COLLECTIFS

« Depuis le début de l’occupation, j’observe que les soutiens sont surtout des particuliers, pas des associations. Mais les soutiens, même particuliers, nous aident beaucoup. La plupart sont français. Nous les étrangers, quand on voit que nous sommes soutenus par des Français, on se dit que le peuple français n’est pas contre nous. Ce sont souvent des intellectuels, soit des étudiants, soit des fonctionnaires... Ils ont leur point de vue, ils prennent posi-

tion. Mais même lorsqu’ils font partie d’une association, ils disent venir à titre personnel. C’est comme si les associations avaient peur de nous approcher. Pourquoi ? Ce serait pour ne pas entrer en conflit avec la CGT ?

Le rassemblement crée la force. Mais comment les collectifs doivent-ils, peuvent-ils se rassembler ? La coordination 75 est déjà un rassemblement de plusieurs collectifs parisiens, mais, pour les collectifs de province, rien que le déplacement pose problème. Nous les sans-papiers, on a toujours peur de se déplacer. Quoi qu’il en soit, je pense que dans la lutte nous avons tous, au fond, la même ligne, parce que les objectifs sont les mêmes, et aussi les moyens sont pratiquement les mêmes : des occupations, des grèves de la faim, des manifestations...

Que nous, nous luttons ici, et que d’autres luttent ailleurs, je pense que c’est bien. Il y a une solidarité de base entre les collectifs. Quand nous apprenons que d’autres collectifs ont obtenu des régularisations, ça nous donne de la force.

Nous ne devrions plus jamais accepter, nous les sans-papiers, d’être maltraités, ni par les employeurs ni par l’État. On doit apprendre à toujours se manifester au moment même, sans attendre. Par exemple, sur son lieu de travail même, une femme maltraitée doit pouvoir dire à voix haute : “Non !”.

Tous les moyens classiques, y compris les médias (parce qu’on doit faire entendre notre voix), sont bons. On doit pouvoir parler partout, et surtout les intellectuels. Sur internet, dans la presse... Il est vrai que la presse ne veut pas (ou ne peut pas ?) parler de nous. Mais nous devons trouver un moyen de faire passer notre message. Et, si nous le trouvons, ce sera notre moyen de lutte le plus efficace. Parce que ça, c’est ça qui dérange. »

Soutenez, rejoignez l’occupation de la Bourse du travail !

85, rue Charlot, Paris 3ème

Métro République

Téléchargez gratuitement
le Journal de la Bourse du Travail occupée et le Quotidien des Sans-Papiers,
et diffusez-les !

RÉUNION DES COLLECTIFS DE SANS-PAPIERS pour envisager un débat sur les luttes actuelles, à l’occasion de l’anniversaire de Saint-Bernard : Samedi 26 juillet de 15 heures à 19 heures
Maison des Associations du 18ème arrondissement, 15 passage Ramey 75018 Paris, Métro : Jules Joffrin ou Marcadet-Poissonniers, Bus 60, 31, 85 et Montmartrobus.

le journal de la BOURSE DU TRAVAIL OCCUPÉE

NUMÉRO 3 • Mardi 22 juillet • 50 centimes

le quotidien des sans-papiers

édition spéciale
(et corrigée)

Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l’intérieur d’un État.
Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Déclaration universelle des Droits de l’Homme

SOMMAIRE • page 1-2, *Le point sur le dépôt des dossiers à la préfecture* • page 3-4, GRÈVES : Travailleurs sans-papiers intérimaires, MAN BTP • page 5-6, GRÈVES : Femmes sans-papiers, MA NET • page 7-8, *La voix des femmes* : « *L’heure est aussi aux collectifs de femmes sans-papiers* »

DÉPOT DES DOSSIER À LA PRÉFECTURE

LE TOURNANT SE CONFIRME

Les 7 et 8 juillet, il y a eu deux nouvelles rencontres de la délégation de l’occupation de la Bourse du travail – délégués, intersyndicale, associations – avec le directeur de la police à la préfecture. Depuis, nous nous adressons désormais au neuvième bureau (ressortissants d’Afrique), mais cela concerne tous les dossiers de l’occupation, indépendamment de la nationalité.

Le 8 juillet il y a eu, en même temps, un rassemblement à la place Saint-Michel, appelé par SUD en soutien aux occupants de la boîte d’intérim MAN BTP (dixième arrondissement), pendant qu’un syndicaliste de SUD était reçu à la préfecture au sujet des dossiers de ces travailleurs sans-papiers [sur MAN BTP, voir l’article dans ce même numéro du journal].

La coordination de sans-papiers 75 et les occupants de la Bourse ont adhéré aussi à ce rassemblement qui a réuni quelque 150 personnes devant la fontaine de la place, rassemblement qui a donc constitué un exemple de l’unité qui devrait toujours se faire entre ceux qui sont impliqués dans le mouvement de luttes pour la régularisation de tous les sans-papiers, soient-ils des travailleurs en grève dans leurs boîtes, les actuels occupants de la Bourse, ou n’importe quel autre collectif de sans-papiers.

Le 7 juillet, la préfecture a de nouveau refusé le dépôt groupé des 1300 dossiers de l’occupation. La délégation, de son côté, a de nouveau proposé le dépôt de 60 dossiers par jour et par CRE [voir le numéro précédent du journal]. La réponse a été, encore une fois, que ce n’est pas la bonne méthode. Toutefois la préfecture a, cette fois-ci, demandé de grouper les dossiers par critères, d’abord selon le critère de la durée, en acceptant une durée minimum de huit ans (au lieu de dix), et, pour le reste des dossiers, ceux ne rentrant pas dans ce critère de huit ans, selon les sept autres critères proposés par la délégation ; il suffira de remplir un seul des critères pour que le dossier soit pris en compte [voir encore le numéro précédent du journal].

Le 8 juillet, les délégués ont donc apporté un échantillon de dix dossiers classés selon ces huit critères.

« À la préfecture ils les ont examinés devant nous – c’est Sissoko, coordinateur de la CSP 75, qui parle – et ils nous ont dit comment il fallait les préparer chacun, tous devant l’être d’une manière uniforme. C’est-à-dire : d’abord bien préciser, dans la demande, le critère d’après lequel la régularisation est demandée ; ensuite, composer chaque dossier selon le nombre d’années passées en France, une chemise pour chaque année, avec tous les documents et justificatifs concernant cette même année.

« Toute cette semaine, nous l’avons donc passée à préparer les dossiers selon ces indications, aidés par plusieurs soutiens venus à titre individuel. Ce matin [15 juillet], nous avons déposés 247 dossiers au neuvième bureau, groupés par critère. Et les semaines qui viennent, de même, nous allons déposer chaque semaine des dossiers à la préfecture. » [suite page 2]

<http://bourse.occupee.free.fr> • <http://sanspapiers.info>

En guise de court commentaire on pourrait donc dire que c’est la préfecture qui est en train de tirer les marrons du feu. La pression que les travailleurs sans-papiers isolés de la Bourse du travail exercent sur les syndicats, serait-elle tellement forte que l’autorité chargée d’exécuter la ligne gouvernementale a été aussi chargée de changer de cap (dans le cas d’espèce) et de trouver une solution ? Car c’est finalement la préfecture qui a suggéré [voir aussi le numéro précédent du journal] un cadre de critères de fait élargis, c’est-à-dire le moyen de contourner, pour ces travailleurs, l’écueil de la loi Hortefeux sur les régularisations dans le cadre du travail.

TOUS À LA BOURSE DU TRAVAIL !

Mais voici le commentaire de Sissoko même, qui, loin de s’en tenir à ce résultat, ouvre à de plus amples possibilités de régularisation pour d’autres sans-papiers.

« C’est aujourd’hui qu’on a fait véritablement le premier pas, un pas très concret, important, car voilà les premiers 250 dossiers enfin déposés à la préfecture. Certes, le dépôt des dossiers ce n’est pas encore les régularisations, mais c’est quand même par là qu’il fallait commencer. Il fallait passer nécessairement par ce début. Ce qu’il faut bien comprendre, c’est qu’il y a là dans le même temps le début de la réussite de notre lutte. Car nous voulons fermement aller jusqu’au bout de tous les dossiers des sans-papiers de la Bourse du travail.

« Maintenant que cette première étape a été franchie, il me semble important de le faire savoir aux autres collectifs de sans-papiers et à tous les travailleurs sans-papiers, isolés ou non. Ils peuvent nous rejoindre à la Bourse, ils peuvent se joindre à notre lutte et la renforcer, et ils pourront alors en partager le succès, qui viendra à coup sûr, si nous tenons bon, si nous sommes décidés à obtenir nos droits. Qu’ils viennent, nos portes sont ouvertes.

« Les portes ouvertes, cela vaut aussi – et cela va de soi, à mon sens – pour les associations et les partis politiques. Qu’ils viennent, eux aussi seront les bienvenus. Ils peuvent apporter une contribution importante à ce mouvement des sans-papiers, qui sont en train de se réveiller partout en France. »

UNE LETTRE À SARKOZY

Le 11 juillet, la coordination 75 a adressé une lettre à Sarkozy. [Déjà disponible sur les sites bourse.occupee.free.fr et sanspapiers.info, nous la publions aussi ci-après.] À propos de cette lettre, Sissoko souhaite donner quelques précisions.

« On me dit que cette lettre au président Sarkozy a occasionné des commentaires négatifs, en particulier concernant les mots “grâce” et “bienveillance” que nous avons employés. À ces commentaires je répondrai comme suit.

« Tout d’abord, le mot grâce concerne des détenus en prison, ce que nous ne sommes évidemment pas, et c’est pour cette raison que nous avons employé aussi le mot bienveillance.

« Il me semble tout à fait normal que toute personne qui se trouve sur le sol français et qui est mise dans une situation de faiblesse, de minorité, d’injustice sociales, comme c’est justement le cas des sans-papiers, s’adresse à la plus haute autorité

de l’État pour obtenir justice. C’est pour cela peut-être que certains nous ont critiqués, parce qu’ils n’aiment pas Sarkozy. Si c’est bien le cas, ils oublient que nous ne nous sommes pas adressés à Sarkozy en tant que personne particulière, mais en sa qualité de la plus haute autorité de l’État français.

« Peut-être avons-nous formulé nos doléances par des mots naïfs, c’est possible. Mais ce qu’il faudrait retenir, au-delà de l’imperfection, voire des erreurs de nos formulations, c’est l’esprit de notre démarche. Je souligne avec force que nous ne faisons pas de politique. Ce que nous voulons de la part du gouvernement français, c’est la reconnaissance de notre place dans la société française, ce sont nos droits d’êtres humains. Voilà ce que nous voulons. Donc nous voulons des papiers en règle, comme tout le monde. Comme tous les hommes, toutes les femmes qui travaillent, qui ont une famille, des enfants. Nous voulons qu’on nous fasse enfin sortir de cette immense injustice, qu’on nous redonne notre dignité d’hommes et de femmes. Je trouve donc tout à fait normal que nous nous adressions au président de la République française, à la plus haute autorité publique de cette société française où nous subissons tous les jours cette injustice sociale inhumaine.

« Ceci dit, s’il y a des critiques, et qu’elles ne sont pas préconçues, mais qu’elles cherchent à comprendre et à nous faire comprendre notre situation réelle, et les moyens efficaces d’en sortir, elles seront toujours les bienvenues. Je pense que cela ouvrira à la discussion. Et la discussion est toujours bonne, elle nous permettra d’avancer réciproquement si elle est sincère, sans prévention ni exclusion des deux côtés. »

NB : Aujourd’hui, 21 juillet, 297 dossiers supplémentaires ont été déposés à la préfecture. Le total des dossiers déposés s’élève donc à 544. Un troisième groupe de dossiers va être déposé en fin de semaine.

DOCUMENT (VOIR ARTICLE CI-DESSUS)

Lettre au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Nous, Coordination 75 des sans-papiers de Paris, sollicitons par la présente votre bienveillance en cette période de grâce présidentielle.

Nous avons bien conscience que notre requête n’est pas une demande de grâce en tant que telle, mais un appel à votre bienveillance concernant la situation de travailleurs sans-papiers isolés.

En effet, nous travaillons tous, cotisons tous, déclarons nos impôts et payons nos impôts. Nous méritons tous d’être régularisés avec ou sans engagement d’employeur.

Nous ne sommes que des victimes innocentes du système du travail, et donc nous n’avons plus que votre bienveillance comme dernier recours pour retrouver notre honneur, notre dignité et notre liberté.

Si nous nous adressons à la personne la plus importante de la République française, c’est que nous gardons confiance en les institutions de notre pays d’adoption, et en vous-même, qui en êtes le garant.

Dans l’attente d’une décision favorable de votre part. Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en notre haute considération.

La coordination 75 des sans-papiers

LA VOIX DES FEMMES

« L’heure est aussi aux collectifs de femmes sans-papiers »

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à l’occupation de la Bourse, et aucune n’est déléguée. Déjà dans son premier numéro, *Le Journal de la Bourse du travail occupée* avait donné la parole à quelques-unes d’entre elles. Maintenant, c’est au tour de Fatma de s’exprimer sur la condition des femmes sans-papiers, sur son propre engagement, sur sa conception de la lutte présente et à venir.

« Ce que je voulais dire d’abord c’est que les femmes sans-papiers, du fait de cette seule condition, ne peuvent pas dénoncer les abus corporels qu’elles subissent. Si elles avaient des papiers en règle, elles pourraient le faire. Mais dans ces conditions-là, elles ne peuvent pas, et ça c’est terrible. Nous ne sommes pas protégées, ni par la loi ni par les gens de loi. Les autres, l’entourage des femmes, savent qu’elles ne sont pas protégées, qu’elles n’ont pas de droits. D’abord sur le lieu de travail, ensuite chez elles.

Dans les ménages, avec ou sans papiers, on peut toujours avoir des conflits avec son conjoint, on peut traverser des moments difficiles, être maltraitées. Si l’on est sans papiers, on subit, on reste chez nous. On est obligée de tout garder pour soi. Même s’il n’y a pas de problèmes, on garde à l’esprit que, quoi qu’il arrive, on devra tout garder pour soi. Et ce n’est pas pour une année ou deux, c’est pour des années et des années. Tout ça, ça va influencer aussi sur l’éducation des enfants, parce que ce sont les mères qui éduquent les enfants. Ça agit sur la personnalité même. Depuis cinq ans que je suis en France, je ne me sens plus moi-même.

Tout patron, qu’il soit homme ou femme, sait qu’il emploie un sans-papiers, et il peut en profiter. Par exemple, un patron qui emploie une femme pour garder ses enfants, faire le ménage ou être vendeuse dans une boulangerie, si certaines idées lui viennent, il a les moyens de les mettre en pratique. Toutes formes de maltraitances, que ce soit sous forme verbale, sur le montant du salaire, ou bien encore... Le fait est que les patrons, eux, sont protégés par la loi.

Évidemment, les femmes qui ont une famille cumulent le travail salarié et les tâches domestiques, elles n’ont bien sûr pas les moyens de faire travailler quelqu’un d’autre à la maison. Et elles doivent toujours penser à mettre de l’argent de côté parce qu’elles savent qu’elles peuvent se faire expulser du jour au lendemain. On n’est pas en sécurité, et ça, c’est une chose qu’on sent toujours. On n’est pas comme tout le monde. Les autres, même s’il n’y a plus rien à la fin du mois, c’est pas grave, ils savent qu’ils vont

être payés le mois prochain. Nous, on ne sait pas ce qu’il va se passer le mois prochain.

En général les salaires des femmes sans-papiers sont beaucoup plus bas que ceux des hommes sans-papiers, lesquels sont déjà de toute façon inférieurs au Smic. Mais on est bien obligés d’accepter et de remercier en plus le patron de bien vouloir de nous. Parfois je me demande pourquoi ils nous embauchent, si nous ne sommes pas les bienvenus en France. »

LES SANS PAPIERS ?... C’EST UNE POLITIQUE

« C’est toute une politique, oui. Ils permettent aux sans-papiers de s’installer ici, ils les gardent pour toujours en avoir assez, assez de main d’œuvre. Ainsi ils sont tranquilles, ils nous exploitent comme ils veulent. C’est le système de l’offre et de la demande. Seulement, ici ce n’est pas aux marchandises qu’il s’applique, il s’applique aux êtres humains.

L’autre jour, j’ai parlé avec une assistante sociale, elle m’a dit que sa crainte, à elle et à ses collègues, c’est de recevoir sous peu des ordres leur demandant de donner les adresses des familles sans papiers. Avant, lorsqu’elles recevaient des femmes subissant des maltraitances, elles pouvaient dénoncer ces actes à la police, elles essayaient de convaincre ces femmes de se tourner vers la police. À présent, elles ne se permettent plus de le faire. Si les femmes maltraitées se rendent à la police, elles risquent, par les temps qui courent, d’être arrêtées, expulsées. Ainsi, les assistantes sociales ne peuvent plus faire correctement leur travail qui est d’aider les gens. Et nous, nous vivons ici comme des animaux, sans aucun droit. C’est la loi du plus fort, le plus fort attaque le moins fort, c’est comme ça.

Même si l’on ne peut pas faire une loi pour régulariser tout le monde, ce n’est pas là la question. C’est qu’en France, aujourd’hui, toutes les portes sont fermées.

Je suis en France depuis cinq ans, j’ai une famille ici, mes enfants sont français, je parle très bien le français, vous le voyez, je parle même l’anglais. Je ne sais pas pourquoi je suis toujours sans papiers, alors que je remplis même les critères de l’immigration choisie de monsieur Nicolas Sarkozy, je suis diplômée, j’ai été inscrite deux ans à l’université en France. À la préfecture on m’a dit : “Ah oui, on a entendu parler de ça, mais on ne sait pas comment l’appliquer.” Là, je ne comprends plus rien.

Moi, personnellement, je ne reproche rien à la CGT, j’ai des reproches à faire à l’État français. J’ai entendu le président de la République dire que quelqu’un qui a un boulot, un appartement, qui sait parler français, il n’y a aucune raison qu’il n’ait pas ses papiers. Or, la plupart des sans-papiers remplissent ces conditions et ne sont pas régularisés. Si nos droits étaient reconnu, nous n’aurions pas besoin d’organiser des pressions contre l’État.

J’ai préparé des dossiers de gens de l’occupation et je peux vous dire que les trois-quarts du travail de la préfecture c’est nous qui l’avons fait. Que demandent-ils de plus ? Nous faisons plus que les fonctionnaires de la préfecture ne font. »

ment » nous écrivons « travailleuses du nettoyage ».

« Il est évident que pour toutes ces travailleuses du nettoye, des papiers en règle signifieraient aussi de meilleures conditions de travail et de salaire. On voit donc par là qu'en épousant cette lutte des travailleurs immigrés sans-papiers, isolés ou non, les syndicats ne sont pas en dehors de leur terrain spécifique et bien traditionnel de défense des conditions de vie (de travail et de salaire) des travailleurs qui demandent de s'organiser. Pour le syndicalisme français aussi, cela peut être une chance à ne pas manquer. »

LA GRÈVE DÉBUTE

En effet, la grève des travailleuses de Ma Net a commencé, non seulement grâce à l'appui du syndicat, mais, à proprement parler, sur le terrain spécifique du bouche à oreille syndical.

C'est Kani, qui est là avec les grévistes mais demeure en retrait parce qu'elle ne travaille pas chez Ma Net, c'est elle qui est à l'origine de la grève, tiennent à souligner toutes les autres, assises autour de nous pour l'interview. Cette jeune et vivante française d'origine africaine, ayant vu ce qui se passait « Chez Papa », étant elle-même syndiquée à la CGT, a poussé son amie Mariam vers ce syndicat et à parler de la grève à ses camarades de travail. Avec l'appui de la CGT et après s'être syndiquées, trois femmes (Mariam, Mariam Marie, et Hawa) ont donc organisé un piquet de grève le 23 mai, occupant les locaux de Ma Net le matin, à 10 heures 45, précisent-elles.

Les trois premiers jours, elles les ont passés à appeler leurs collègues, à essayer de les convaincre à s'unir à la grève. Sur les 130 employés, cinq autres seulement ont répondu à l'appel, quatre femmes et un homme (Fanta Sidibé, Fanta Kané, Miracia, Sali, Soumaré), tous africains sauf une haïtienne. Le 26 au soir, la CGT a bloqué la liste des grévistes, six dossiers ont tout de suite été déposés à la préfecture, et deux autres, plus difficiles, par la suite.

La conversation tourne vite autour des conditions de vie et de travail de ces femmes sans-papiers.

« Spécifiquement pour ce qui concerne les femmes – nous dit Fanta Sidibé, déléguée syndicale CGT de MA NET –, je veux dire qu'être sans-papiers c'est une condition difficile pour tout le monde, mais qu'être femme sans-papiers c'est bien plus dur. Non seulement il y a envers nous la discrimination sexuelle qui pèse sur toutes les femmes, mais, du fait que cette discrimination s'exerce contre des femmes sans-papiers, nous sommes contraintes de subir sans rien dire des humiliations et des agressions continuelles. Nous travaillons dans des hôtels, alors vous pensez bien que parmi les clients il y en a, certes, qui sont gentils, mais il y en a aussi beaucoup qui nous demandent n'importe quoi. C'est une humiliation de tous les jours, à laquelle il est difficile de s'opposer d'une manière appropriée, car sinon nous risquons de perdre notre travail, ou, encore pire, d'être dénoncées. Et tout cela pour un travail pénible et très mal payé. C'est pour cette raison que nous nous sommes mises en grève, avec la ferme volonté d'arriver jusqu'au bout de notre lutte : pour améliorer nos conditions de vie et de salaire, pour sortir de cette condition

d'indignité et d'illégalité du travail, où nous tiennent volontairement nos employeurs et leurs clients. »

LE RÔLE DE LA CGT

L'interview se passe désormais sur un terrain syndical et d'organisation de la grève. La parole est au responsable de l'union locale CGT du onzième arrondissement, M. Charrier [contact : xavier.charrier@yahoo.fr].

« Cette boîte fait essentiellement de la sous-traitance hôtelière. Elle a des contrats avec des hôtels qui ne veulent pas embaucher directement leur personnel de nettoyage. Il faut bien comprendre ce que c'est que la sous-traitance, ce n'est pas de l'intérim, c'est bien pire. Et c'est le cas de la plus grande partie des entreprises de nettoyage. Ces femmes sont employées de Ma Net, mais à ce qu'on peut appeler "temps partiel imposé" (78 heures mensuelles contractuelles). En réalité elles font du temps plein, ou équivalent, mais au lieu d'être payées suivant les heures effectives de travail, elles sont payées à la chambre. On leur calcule en moyenne trois chambres et demie par heure, alors qu'il faut souvent près d'une heure pour faire une seule chambre. On voit bien où est l'escroquerie, et pourquoi les fiches de paye sont souvent de seulement 250-400 euros par mois, alors qu'elles font des journées bien pleines. Ces patrons, ce sont de vrais négriers autorisés. C'est pourquoi la revendication salariale est étroitement liée à celle de l'obtention de papiers en règle.

« Le patron de Ma Net, un zairois, nous a intenté un procès pour occupation illégale de locaux d'entreprise. Nous sommes passés fin juin, le 27, au TGI de Paris. Le mercredi suivant un médiateur est venu. Nous avons conclu un protocole d'accord. L'employeur s'est engagé à reconnaître un temps plein aux grévistes, ce qui est nécessaire pour les régularisations, et en échange les grévistes se sont engagés à réduire l'occupation (le nombre des personnes présentes), de telle sorte que les employés de bureau puissent travailler pendant la journée. »

Quant aux perspectives de la grève chez MA NET, il faut les voir dans le cadre général des grèves des travailleurs sans-papiers lancées par la CGT.

« Probablement, à la rentrée, les grèves vont se développer en province. Il n'est pas vrai que la CGT ait stoppé la deuxième vague. Il s'agit d'une pause pour réorganiser le mouvement. À présent une vingtaine de sites, mais il y a une quarantaine de sites sur Paris déjà prêts à se mettre en grève.

« Les critères demandés par la CGT aux travailleurs et aux employeurs pour appuyer les régularisations auprès de la préfecture sont et seront les fiches de paye et le contrat de travail. Car la CGT veut la régularisation des sans-papiers qui travaillent, et non de n'importe quel sans-papier, comme c'est le cas des collectifs de la CSP 75, qui occupent la Bourse du travail empêchant comme cela les syndicats de travailler.

« Il faut ajouter, pour conclure, que c'est surtout le mérite du syndicat d'avoir attiré l'attention de l'opinion publique française sur le fait que les sans-papiers ce sont avant tout des travailleurs. C'est bien là la signification des régularisations dans le cadre du travail. »

GRÈVES

Travailleurs sans-papiers intérimaires

MAN BTP, UNE INTERVIEW INTERROMPUE

Depuis le 3 juillet, 120 grévistes se relayent au piquet de grève devant le siège central de la boîte d'intérim MAN BTP, au 5 rue Saint-Vincent de Paul, dans le dixième arrondissement de Paris. C'est donc actuellement la plus importante situation de lutte par des sans-papiers parisiens, après l'occupation de la Bourse du travail.

Les grévistes occupent l'entrée et le trottoir devant le siège. Derrière le comptoir, se tiennent deux vigiles, avec, allongé à leur côté, un véritable dogue, visiblement dressé à avoir une gueule et une humeur de dogue.

« Les conditions de l'occupation sont dures », nous dit un délégué et confirment les autres grévistes tout autour.

« On dispose d'un espace très réduit, moins d'une dizaine de mètres carrés. Et dans cet espace dorment, la nuit, une quinzaine de camarades. Ces deux vigiles, avec leur chien, les patrons les ont mis là en permanence. C'est pour nous empêcher de passer le comptoir et d'aller aux toilettes. Ils ont même coupé le courant à ces deux prises que vous voyez là. En fait, on est obligés d'être presque toujours sur le trottoir, et nous devons nous servir des toilettes des cafés aux alentours, ce qui pose des problèmes surtout la nuit quand les cafés sont fermés. La mairie du dixième nous a promis, il y a une semaine [l'interview a été réalisée le 14 juillet], des toilettes chimiques. Mais, depuis, on n'a rien vu. »

Le délégué tient à souligner que BTP veut dire : bâtiment travaux publics.

« C'est-à-dire que nous travaillons souvent dans des chantiers de l'État, de la ville de Paris, d'autres organismes publics. Il est évident que notre travail est exploité non seulement par des patrons privés. Tout le monde en profite, tout le monde le sait, et l'administration publique la première. C'est vraiment une énorme hypocrisie, ce qui est organisé autour du travail des sans-papiers, mais c'est encore plus gros avec les entreprises d'intérim.

« Notre revendication de départ était la régularisation de tous les grévistes, et contre le cas par cas. Au début, c'était pour suivre l'exemple des boîtes déjà en grève, de la restauration par exemple, et puis même du bâtiment. Le commencement a été autonome, trois ou quatre personnes ayant eu de précédentes expériences de grève. L'idée était de s'adresser à la CGT. Puis, dans une deuxième réunion (c'est à celle-là que j'ai participé) il y avait déjà une majorité d'inscrits à SUD, et c'est pour cette raison que nous avons eu l'appui syndical de SUD, et précisément de SUD -rail de Bercy.

« Ces inscriptions au syndicat ont été faites dans les tous derniers temps. Voyant les grèves des autres travailleurs sans-papiers s'étendre dans différentes branches, voyant que ça prenait, alors on a discuté entre nous, on a pensé pouvoir faire la même chose dans notre boîte. C'est-à-dire, "notre boîte" – la boîte d'intérim, c'est elle qui nous embauche. »

À ces mots, tous les présents font chorus, et il est clair que derrière cela, derrière ce qui paraît une évidence, quelque

chose d'autre se cache, pour ces travailleurs, qui n'a pas le sens commun.

LE PIÈGE DU TRAVAIL INTÉRIMAIRE

Le délégué explique :

« Quand nous avons décidé d'occuper, les patrons [six Français blancs] nous ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire pour nous, s'agissant d'une boîte d'intérim, c'est-à-dire une boîte différente des autres, différente des boîtes normales, par exemple les restaurants, etc. Nous avons répondu que ce sont eux nos patrons, nos véritables patrons, et que donc c'était à eux de bouger pour nos régularisations dans le cadre du travail. Sur notre lieu de travail on n'est que des travailleurs sans-papiers isolés, nous ne pouvons pas nous mettre en grève. Sur notre lieu de travail on est souvent un, deux... Quel rapport de force peut-on établir, dans ces conditions ? Par contre, le lieu où nous pouvons le faire, car c'est là que nous pouvons nous grouper, c'est là que nous ne sommes pas isolés, le lieu où nous pouvons monter des piquets de grève pour être efficaces, ce lieu c'est notre boîte d'intérim. C'est là notre véritable patron.

« C'est ce que SUD a très bien compris. Et c'est donc dans ce but, pour monter un piquet de grève et occuper MAN BTP, que ce syndicat nous a donné son accord et son appui.

« Mais le plus absurde c'est ce que nous demande la préfecture. Ils font comme si notre situation d'emploi réelle n'existait pas, et ils continuent d'ignorer là-dessus nos justes revendications. La préfecture nous demande que ce soit le donneur d'ordre... "Donneur d'ordre", c'est comme cela que s'appelle, dans le langage de la préfecture, le patron de l'entreprise de bâtiment pour qui nous travaillons, mais par qui nous ne sommes pas embauchés, car elle loue, justement, notre travail à la boîte d'intérim, à MAN BTP.

« Bon, d'après la préfecture, ce donneur d'ordre, c'est lui qui doit demander à la boîte d'intérim de nous faire, en son nom, une promesse d'embauche d'un an à produire pour notre régularisation. Et il faut, en plus, que nous ayons travaillé, pour ce donneur d'ordre, depuis au moins un an déjà, voilà ce qui nous demande la préfecture. Mais il très rare, du fait même de l'organisation du travail dans le secteur du bâtiment, que quelqu'un de nous travaille pour le même donneur d'ordre plus de six mois. Je vous le demande : peut-on imaginer quelque chose de plus loin, de plus étranger aux conditions de travail des sans-papiers dans le secteur du bâtiment, que ce qui nous demande la préfecture ? Et puis, est-ce que la loi n'existe donc plus ? Est-ce que la loi ne prévoit donc pas qu'après un temps de travail dans la même entreprise comme nous le demande la préfecture, le travailleur intérimaire soit directement embauché par cette entreprise ? Car, ce qu'il faut ajouter c'est que, d'après la loi, ce temps est de six mois. »

De nouveau, les présents manifestent unanimement leur approbation. Et une voix commente que, s'agissant du travail des sans-papiers, il est clair qu'aujourd'hui en France il y a plein de gens au-dessus des lois.

« Ce que nous demandons d'abord, c'est donc le dépassement de cet écueil du "donneur d'ordre". Notre lutte, c'est pour avoir des papiers, ce n'est pas pour des revendications salariales. »

Néanmoins, tout cela est en fait lié.

LE SALAIRE

« *Le salaire il est en principe équivalent au Smic. Ou à peu près. Et le temps de travail hebdomadaire est en principe respecté : 35 ou 39 heures, selon les entreprises. Nos doléances ne concernent pas en général le montant du salaire, mais, d'un côté, le manque de papiers, et de l'autre les conditions de travail sur les chantiers, qui dépendent du bon vouloir des entreprises où nous travaillons. Les sans-papiers sont sujets aux pressions des entreprises et les boulots les plus pénibles sont pour eux. C'est le plus souvent pratiquement impossible de refuser. La boîte d'intérim, après deux, trois refus, elle te vire.* »

« *Nous pensons, car nous connaissons désormais nos camarades de travail, que la majorité des travailleurs chez MAN BTP sont des sans-papiers. Pourquoi ? C'est simple. Cela est dû au fait que le travail que nous faisons est dur, même très dur. Des travailleurs avec papiers n'accepteraient pas d'être payés au Smic, pour ce genre de travail, ils prétendraient des salaires bien plus élevés. Et nous aussi, ce serait pareil, si nous avions des papiers.* »

De nouveau, de fortes approbations alentour. Il est évident que pour tous ces ouvriers du bâtiment, des papiers en règle signifieraient aussi de meilleures conditions de travail et de salaire. On voit donc par là qu'en épousant cette lutte des travailleurs immigrés sans-papiers, isolés ou non, les syndicats ne sont pas en dehors de leur terrain spécifique et bien traditionnel de défense des conditions de vie (de travail et de salaire) des travailleurs qui demandent de s'organiser. Pour le syndicalisme français aussi, cela peut être une chance à ne pas manquer.

ORGANISATION ET PERSPECTIVES DE LA LUTTE

Dans le planning de notre interview, il ne reste plus qu'à parler de ce dernier point. Interrogé, le délégué poursuit : « *Nous sommes jusque-là satisfaits de l'appui de SUD. Ils respectent nos décisions, que nous prenons de manière autonome pendant nos assemblées auxquelles participent tous les grévistes. Nous sommes quatre délégués et nous nous réunissons pour faire des propositions à soumettre à l'assemblée. Nous sommes aussi chargés des contacts avec les patrons, et puis aussi avec les syndicats.* »

« *Pour la poursuite et les perspectives de la lutte...* »

Mais arrive un autre délégué. Ayant constaté que l'interviewer est là au nom du *Journal de la Bourse du travail occupée*, il se lance à haute voix dans une attaque en règle contre les délégués de cette occupation. Ceux-ci n'en feraient qu'à leur tête, sans écouter jamais personne, ils ne décideraient que « *tous seuls* », ce seraient des irresponsables qui « *portent les sans-papiers droit dans un mur* ». Questionné sur les raisons de telles affirmations, prié de bien vouloir s'expliquer, il réitère son attaque et renchérit sur lui-même, d'une voix de plus en plus forte. Les délégués de « *là-bas* » n'auraient déposé aucun dossier et n'en déposeraient jamais, puisque l'occupation de la Bourse est destinée à l'échec. « *Nous, nous n'avons rien à faire avec eux !* »

Après de tels propos, le délégué qui s'était prêté à l'interview s'excuse, ne veut plus continuer. Car « *il n'y a qu'un*

seul porte-parole » des grévistes. Et les autres grévistes, qui se tenaient autour intervenant de temps à autres pour apporter des précisions ou pour marquer leur approbation, font de même. Et ils nous tournent même le dos comme un seul homme. D'une telle manière, si inattendue, se termine donc cette interview, qui avait commencé et continué jusque-là dans un climat de grande confiance et de respect réciproque.

Le surlendemain, on apprend à l'occupation de la Bourse que trois grévistes de MAN BTP ont été arrêtés la veille dans la rue. Une délégation de quatre personnes est formée, dont deux délégués, et se rend à la boîte d'intérim pour s'enquérir de leur sort et aussi pour avoir des explications sur les accusations de l'avant-veille. Les trois arrêtés ont déjà été transférés au dépôt de Cité, paraît-il, où ils seraient en attente de passer au tribunal (35 bis). Le délégué apparemment porte-parole des grévistes aussi est là. Les deux délégués des sans-papiers de la Bourse l'approchent, le questionnent au sujet des accusations portées par lui. Mais il tourne autour du pot, sans aborder le problème, sans donner d'explication.

Maintenant, n'est-il pas normal de se poser cette question : est-ce qu'il y a une logique dans tout cela ? Si oui, il nous est difficile de trouver une réponse qui ne soit pas la suivante. L'occupation de la Bourse du travail dérange, et dérange même beaucoup, elle est devenue un centre d'attraction pour nombre de sans-papiers de Paris. Ce qu'il ne faut surtout pas, c'est qu'ils y portent leurs dossiers. Ce qu'il faut donc, avant tout, c'est en dire du mal, et en dire pis que pendre.

Cela, est d'autant plus regrettable que, dans le cas spécifique, comme l'a dit très justement le délégué interviewé, les sans-papiers de MAN BTP ne sont, sur leur lieu de travail, que des « *travailleurs sans-papiers isolés* », et que cette condition les rapproche, plus que d'autres et au-delà même des spécificités du travail intérimaire, des travailleurs sans-papiers isolés qui continuent d'occuper la Bourse du travail.

Et cela est d'autant plus regrettable que l'heure, en général, du fait même de l'élargissement des luttes, est plus que jamais au renforcement par l'unité du mouvement. D'autant plus regrettable que les délégués les plus connus de l'occupation de la Bourse continuent de faire preuve d'une ferme volonté et de lancer d'inlassables appels dans ce sens.

Épilogue : finalement, une délégation de MAN BTP s'est rendue, aujourd'hui, 21 juillet, à la Bourse du travail, et a rencontré Djibril et Sissoko de la CSP 75, exprimant le souhait que toutes les situations de luttes puissent converger. La rencontre s'est très bien passée et l'échange a été constructif, avec l'engagement de travailler ensemble et avec tous les autres sans-papiers. Des représentants des deux occupations, de la Bourse du travail et de MAN BTP, participeront à la réunion unitaire qui se tiendra, à l'initiative du Quotidien des Sans-Papiers, samedi 26 juillet, de 15 heures à 19 heures, à la Maison des Associations du 18ème arrondissement, 15 passage Ramey, métro : Jules Joffrin ou Marcadet-Poissonniers ; bus 60, 31, 85 et Montmartrobus.

TRACT DE L'OCCUPATION DE MAN BTP

Soutien aux travailleurs sans-papiers dans leur lutte pour la dignité !

Depuis le jeudi 3 juillet 2008, plus de 120 travailleurs sans papiers en grève occupent l'agence d'Intérim MAN BTP. Spécialisée dans le bâtiment, ce genre d'agence fournit en main d'œuvre bon marché, via des filiales « *donneuses d'ordres* », les groupes Bouygues, Vinci et compagnie.

Cette nouvelle action se situe dans la continuité des actions initiées le 15 avril par plusieurs organisations syndicales – CGT, CNT et Union syndicale Solidaires – et par des associations de soutien.

Trois mois après le début du mouvement de grève de plusieurs centaines de travailleurs sans-papiers le dépôt de plus de 1 000 demandes de régularisations, dont 200 dossiers concernant des travailleurs intérimaires, peu de choses ont changé de la part du gouvernement. Non seulement les préfectures freinent la régularisation des travailleurs sans-papiers en lutte, mais elles refusent de prendre en considération le cas des travailleurs et des travailleuses isolé-es, qui ne peuvent se mettre en grève.

C'est pour cela qu'il est nécessaire d'amplifier les mouvements de grève, AFIN D'OBTENIR LA RÉGULARISATION DE L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES SANS-PAPIERS, ET, À TERME DE TOUTES ET TOUS LES SANS-PAPIERS.

Le but du gouvernement n'est pas de faire disparaître les sans papiers – le patronat en a trop besoin – mais il est de les terroriser, avec ceux qui les hébergent. Tous sont contraints d'accepter des conditions de travail et de logement scandaleuses. Pendant le temps qu'ils sont en France, les sans-papiers sont à la merci des employeurs qui les font travailler dans les travaux les plus pénibles, sans aucune protection sociale et pour une paye de misère.

La régularisation des sans-papiers en France nous concerne toutes et tous : le patronat les utilise aussi pour faire pression sur les salaires et les conditions de travail dans les entreprises qui ne peuvent agiter la menace de la délocalisation. Le gouvernement et le patronat sèment la peur et développent la précarité chez les sans-papiers, femmes, enfants et jeunes lycéen(ne)s compris. Facile après pour les patrons (bâtiment, restauration, nettoyage, sécurité...) ou les marchands de sommeil d'en profiter !

LES SANS-PAPIERS TRAVAILLENT ICI, VIVENT ICI, ILS DOIVENT RESTER ICI : RÉGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS.

GRÈVES

Femmes sans-papiers

Ma Net : elles occupent depuis deux mois. Et elles tiennent bon.

Ce numéro 3 du Journal de la Bourse du travail occupée devait consister essentiellement en reportages consacrés aux grèves des travailleurs sans-papiers. Ceci, dans l'intention, à la fois, de donner la voix à ce mouvement grandissant, mais dont peu de monde, après la surprise du début, parle, et de fournir des éléments d'un premier bilan pour aider à en saisir les potentialités unitaires d'ensemble. Mais, pour différentes raisons, on est encore loin d'avoir rempli ce double but qu'on s'était proposé. Entre-temps, le Journal doit sortir, ne serait-ce que pour faire le point et informer sur les événements importants concernant l'occupation de la Bourse. C'est le cas pour le dépôt, mardi 15 juillet, de 250 dossiers à la préfecture, et aussi pour les perspectives d'élargissement de la lutte que ce fait ouvre : voir l'article de première page et l'appel de Sissoko (coordinateur de la CSP 75) aux autres sans-papiers de rejoindre l'occupation. Aussi, nous renvoyons à de prochains numéros les reportages prévus et l'éventuel bilan qu'on pourra en tirer.

Toutefois, dans le dessein ci-dessus exposé, deux reportages ont été déjà réalisés, chez MAN BTP [voir l'article précédent] et chez MA NET. Pour cette deuxième grève, s'agissant en particulier de femmes sans-papiers, elle s'inscrit également dans un autre cadre abordé par le Journal dès son premier numéro (donner la parole aussi aux femmes sans-papiers, pour qu'elles exposent et réfléchissent ensemble sur la spécificité de leur condition), et abordé par ailleurs dans ce même numéro : voir l'interview qui suit et dont le titre est, à lui seul, tout un programme – « *L'heure est aussi aux collectifs de femmes sans-papiers* ».

Sur l'occupation de MA NET, entreprise de nettoyage du onzième arrondissement de Paris (138 rue du Chemin Vert, métro Père Lachaise), *Le Quotidien des Sans-Papiers* a récemment publié un reportage [voir numéro 25 du 10 juin]. Nous ne revenons donc pas sur ce qui a été déjà rapporté, sur les histoires de vie, sur les scandaleuses conditions de vie et de travail contre lesquelles se sont révoltés ces sept femmes et un homme sans papiers qui luttent pour leur régularisation.

Citons de nouveau seulement ces mots de Fanta Sidibé, qui décrivent on ne peut mieux ce que signifie être travailleur ou travailleuse sans-papiers aujourd'hui en France et en Europe, et qui sont d'ailleurs recoupés parfaitement par tous les témoignages rapportés dans le numéro cité du *Quotidien* :

« *Je travaille dix heures par jour [alors qu'elle n'est payée que la moitié, et encore]. À chaque fois que je fais une réclamation, on me rappelle ma situation de sans-papiers. Je réponds que ce n'est pas les papiers qui travaillent, c'est moi... On veut des papiers pour vivre une vie normale... On est traités de racailles, de vipères, c'est faux. On est là pour travailler et gagner notre vie honnêtement.* »

Ces mots dénoncent d'une manière incisive le genre d'exploitation du travail qu'autorise la conditon de sans-papiers dans laquelle sont tenus tous ces gens, soient-ils hommes ou femmes, mais les femmes encore plus que les hommes. Cela est vrai pour n'importe quelle branche, quel secteur où travaillent des sans-papiers, et, parce qu'elle est générale, convient ici aussi cette conclusion déjà tirée dans l'article consacré aux grévistes de MAN BTP. Avec un seul changement : à la place d'« ouvriers du bâti-